

Comité Syndical du 22 mars 2018**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

<u>Nombre de délégués syndicaux</u>	
en exercice: 82 délégués	
<u>n° ordre 2018-03</u>	
Présents :46	votants :62
<u>n° ordre 2018-04</u>	
Présents :45	votants :61
<u>n° ordre 2018-05 et n°ordre 2018-12</u>	
Présents :46	votants : 62

Étaient présents : 46 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mmes Sophie CASSAGNE, Mireille PROVENT, Christiane BARROUX, MM Jean-François SAUVAUD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Robert BETTI, Michel GENAUDEAU, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, Jacques DUMAIS, Alain MARMIE, Aldo RUGGERI, Alain MAILLE, Christian MARY, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Denis BIDON (**25 présents**)

Albret Communauté : M. Alain LORENZELLI, Mmes Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Michelle AUTIPOUT MM Jacques FRESQUET, Jean-Paul DAVID, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CERE, Bernard SENGENES (**21 présents**)

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale
 Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif
 Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique
 Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales
 Madame Aurelie CERZUELA : Chargée de communication

Pouvoirs de vote : (16 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (9 pouvoirs)

Daniel GUIHARD à Jean-François SAUVAUD
 Fabienne De MACEDO à Michel PEDURAND
 Christine BIELLE à Jean-Pierre CAUSERO
 Michel MASSET à Christian LAFOUGERE
 Jean-François VALAY à Patrick JEANNEY
 Karim MOBARAK à Michel De LAPEYRIERE
 François COLLADO à Bernard COURET
 Alain MERLY à Aldo RUGGERI
 Claude RESSEGAT à Jean-Marc LLORCA

Albret Communauté : (7 pouvoirs)

Jean-Pierre CONSTANTIN à Lionel LABARTHE
 Valérie TONIN à Alain POLO
 Jean Louis MOLINIE à Jacques FRESQUET
 Lilianne GRISO à Jean Paul DAVID
 Pierre DAGRAS à Joël CHRETIEN
 Jacques LAMBERT à Pascal LEGENDRE
 Alain VILLA à Claude MARIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS

N° Ordre 2018-03**Objet : COMPTE DE GESTION 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur municipal n'appelle pas d'observation particulière et qu'il est établi en conformité avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte de Gestion dressé pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Article 2 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

Votants	62
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain **LORENZELLI**